



Séction <b>Transport des élèves ayant un chien d'assistance</b>	Page 1 de 2
Type <b>Transport spécialisé</b>	Date 1 <sup>er</sup> octobre 2008

<b>Énoncé</b>	<p>Les chiens d'assistance sont dressés pour aider les enfants qui souffrent de déficiences physiques ou de troubles du développement dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p>Le STWDSTS reconnaît que des élèves peuvent avoir besoin de transporter un chien d'assistance avec eux à bord d'un véhicule à usage scolaire dans le cadre de leurs activités quotidiennes.</p> <p><i>Le Code des droits de la personne et la Loi sur les personnes handicapées citent l'utilisation de chiens d'assistance comme un droit de la personne.</i></p> <p><b>Les demandes de transport spécialisé sont approuvées sur une base annuelle seulement et doivent être examinées chaque année.</b></p>
<b>Procédures</b>	<p><b>Les parents ou les tuteurs et tutrices doivent :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Fournir au département de l'éducation de l'enfance en difficulté une lettre décrivant, à leur avis, les avantages pour leur enfant d'avoir un chien d'assistance à l'école.</li><li>2. Fournir au département de l'éducation de l'enfance en difficulté une lettre de leur médecin recommandant l'utilisation d'un chien d'assistance pour leur enfant à l'école.</li><li>3. Fournir un certificat de dressage provenant d'un centre de dressage agréé pour les chiens d'assistance.</li><li>4. Chaque année, fournir à l'école un certificat prouvant que le chien a été vacciné, qu'il est en bonne santé et qu'il a un permis émis par la municipalité.</li><li>5. Participer au dressage du chien d'assistance qui doit apprendre à monter à bord du véhicule, à rouler à bord du véhicule et à en descendre avec leur enfant avant d'utiliser le service de transport régulier.</li></ol> <p><b>Le département d'éducation de l'enfance en difficulté doit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Examiner la demande de l'élève pour utiliser un chien d'assistance à l'école et l'approuver le cas échéant.</li></ol>



Séction <b>Transport des élèves ayant un chien d'assistance</b>	Page 2 de 2
Type <b>Transport spécialisé</b>	Date 1 <sup>er</sup> octobre 2008

<b>Procédures (suite)</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>2. À l'aide du formulaire Demande de transport spécialisé (TF012), informer le STWDSTS et l'école que l'élève ayant des besoins particuliers utilisera un chien d'assistance dans le cadre de ses activités quotidiennes.</li><li>3. Fournir au STWDSTS et à l'école des copies des documents soumis par les parents au sujet de l'utilisation du chien d'assistance par l'élève.</li><li>4. Examiner et approuver sur une base annuelle l'utilisation d'un chien d'assistance par l'élève.</li></ol> <p><b>La direction d'école, en collaboration avec le département de l'éducation de l'enfance en difficulté, doit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Autoriser et signer le formulaire Demande de transport spécialisé (TF012).</li><li>2. Obtenir les approbations appropriées de la part des administrateurs et des administratrices du conseil scolaire avant d'envoyer la demande au STWDSTS.</li><li>3. Aider l'élève à monter à bord du véhicule et trouver un siège approprié où il y a de la place pour le chien d'assistance.</li><li>4. Informer le STWDSTS de tout changement aux exigences de l'élève en matière de transport.</li></ol> <p><b>Le STWDSTS doit :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Consulter le département de l'éducation de l'enfance en difficulté ou la direction d'école au sujet des besoins particuliers de l'élève et du chien d'assistance.</li><li>2. Organiser le transport pour l'élève et le chien d'assistance.</li><li>3. Informer le transporteur scolaire qu'un de ses passagers utilise un chien d'assistance.</li><li>4. Coordonner le dressage du chien d'assistance et la formation de l'élève, du personnel de l'école et du conducteur ou de la conductrice sur le transport des élèves ayant un chien d'assistance.</li><li>5. Envoyer une Lettre à l'intention des parents concernant les chiens d'assistance (TF030) à tous les parents des élèves qui voyagent à bord du véhicule avec un chien d'assistance</li></ol>
---------------------------	---